

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} octobre 2018

Nombre de conseillers municipaux : 11 présents / 12 voix

Présents : MM. Christine Chaffard, Philippe Bolzoni, Didier Chaffard, Gilbert Chatel, Nadia Chatel Louroz, Philippe Gevaux, Fabrice Magreault, Pierre-Henri Mossuz, Eric Pagnod, Christine Reignier, Marc Sintès.

Excusée : Mme Patricia Lopez Luiset (procuration Marc SINTES)

Absents : MM. José Evangelista, Angelo Parisi.

Le conseil municipal valide le PV du conseil municipal du 3 juillet 2018 et désigne M. SINTES Marc, secrétaire de séance.

1^{ère} partie : rencontre avec le collectif « Non à la Carrière »

La parole est donnée aux membres du collectif pour s'exprimer sur leur revendication. Ils expliquent qu'une pétition contre le projet de carrière a été signée par 3000 personnes dont 640 sur la commune. Ils souhaitent voir l'abandon du projet. Le conseil municipal leur explique qu'il n'y a rien de signer à ce jour et que la décision de faire ou non une carrière sera prise en fonction des résultats de l'étude de faisabilité qui a été demandée.

2^{ème} partie :

1) Auberge du Môle – contrat de délégation de service public

Mme le Maire expose au conseil que suite à l'avis de concession qui a été publié le 15 mai 2018 dans le Dauphiné et le Messenger, aucune offre n'a été remise à la collectivité. Suite à une réunion avec la chambre des commerces et de l'industrie, elle conseille à la mairie de baisser le montant de la caution bancaire, de publier l'avis de concession sur des sites spécialisés et d'acheter le mobilier.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte les propositions de la chambre des commerces et de l'industrie.

Un nouvel avis de concession sera publié avec une date limite des offres au 24 novembre 2018 et une ouverture de l'Auberge du Môle au plus tard le 1^{er} mai 2019.

2) Avenants au marché « travaux de réfection, reprise des busages et pose de buses à Larsenex »

Madame le Maire expose au conseil municipal les avenants du marché cité ci-dessus en objet. Ces avenants, d'un montant total de 29 745.50 € HT, concernent le remplacement des busages existants par des tuyaux de section supérieure et des travaux d'enrobés au début de la voie communale.

Après avoir entendu Mme le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte les différents avenants proposés par l'entreprise GERVAIS Gilles,
- Autorise Mme le Maire à signer les devis.

3) Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de 500 000 €

Après avoir entendu le rapport de Mme le Maire,

Vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de 500 000 € (ci-après « la Caisse d'Épargne »), et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Article -1

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Saint Jean de Tholome décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 500 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

- La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).
- Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de Saint Jean de Tholome décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 500 000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable à un tirage : EONIA + marge de 0.87 % (avec seuil plancher de l'indice de référence égal à zéro)
- Le taux d'intérêt applicable chaque jour à un tirage indexé sur EONIA est l'EONIA (augmenté de la marge sus-indiquée), tel que défini au contrat de ligne de trésorerie interactive et constaté le jour considéré du tirage.
- Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuel par débit d'office
- Frais de dossier : 0.4 % prélevés en une seule fois
- Commission d'engagement : NEANT
- Commission de mouvement : NEANT
- Commission de non-utilisation : NEANT

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

Article-3

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

4) Désignation des délégués aux commissions thématiques du SCOT « Cœur du Faucigny »

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT « Cœur du Faucigny », il a été décidé de créer des commissions thématiques qui sont les suivantes :

- Habitat – logements
- Agriculture – forêt
- Environnement
- Economie – industrie – commerce
- Mobilités – infrastructures
- Tourisme.

Après avoir débattu, le conseil municipal décide de désigner Christine CHAFFARD et M. Pierre-Henri MOSSUZ comme délégués.

5) Convention de conseil à membre de la Société d'Économie Alpestre « Amélioration de l'eau sur l'unité pastorale de l'Écutieux »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux envisagés sur l'unité pastorale de l'Écutieux. Cette opération consiste à reprofiler le terrain en amont de l'impluvium créé en 2015 suite aux problématiques de remplissage de cet ouvrage. Les travaux permettront donc d'améliorer son remplissage par un terrassement de la surface aux alentours et à la pose d'un géotextile permettant d'étanchéifier une surface de 375m².

Il est exposé au Conseil Municipal que, les dossiers de demande de financement, l'appui technique et administratif, sont effectués par la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie, association départementale à laquelle la Commune adhère.

Il est proposé au Conseil Municipal de passer une convention de conseil avec la SEA relative à ce projet. Pour l'accompagnement de ces travaux.

Au vu de la poursuite d'un dossier déjà engagé et terminé, la SEA n'émettra pas de facturation pour cette mission d'assistance technique.

Il est précisé que cette convention ne prendra effet qu'après inscription définitive du dossier auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Après avoir délibéré (11 pour et 1 abstention), le Conseil Municipal :

- Demande l'appui de la Société d'Économie Alpestre pour l'assister en vue de la réalisation des travaux prévus sur l'unité pastorale de l'Écutieux.
- Demande à Madame le Maire d'inscrire les sommes correspondantes au budget.
- Accepte la convention en ses termes et prend acte que cette dernière ne prendra effet qu'après transmission du dossier auprès des financeurs.
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer cette convention et veiller à son exécution.

6) Travaux complémentaires sur l'impluvium

Suite au non remplissage de l'impluvium, il y a lieu de canaliser les eaux de pluie en direction de l'ouvrage. Il est présenté au conseil municipal le devis de l'entreprise TP GGR d'un montant de 19 009.50 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré (11 pour et 1 abstention) :

- Accepte de réaliser les travaux,
- Autorise Mme le Maire à signer le devis,
- Demande à Mme le Maire de solliciter une subvention dans le cadre du Plan Pastoral Territorial du Roc d'Enfer selon l'attribution du COPIL du 30 novembre 2016, soit 12 600 €
- Demande à Mme le Maire de solliciter la moitié de l'autofinancement à la commune de La Tour.

7) Soutien à la Chambre des Commerces et de l'Industrie

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier envoyé par le président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie. Ce courrier a pour objet de demander au conseil municipal de soutenir les actions de la chambre de commerce et de l'industrie en raison d'une baisse de leur ressource fiscale entre 2019 et 2022.

Il est demandé au conseil municipal de soutenir cette demande et de signer le document

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte de signer le document.